

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8757

Auteur(s) : Raoul de Bursard, fils du chevalier Raoul de Bursard [particulier]

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1227

Action juridique : confirmation

Langue du texte : latin

Analyse

Raoul de Bursard, fils du chevalier Raoul de Bursard, approuve tous ceux que son père et son oncle Jean ont donnés et vendus aux moines de Perseigne.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CLXXIII, p. 129-130.

Texte d'après a

Omnibus — Radulfus de Buresart filius Radulfi de Buresart militis laudo et volo quidquid pater meus predictis Radulfus et Johannes patruus meus dederunt abbati in elemosinam et vendiderunt conventui B. M. de Persenia. 1227.